



Procès-Verbal

Commission Départementale Sportive et Règlementaire

PV N° 11
31 janvier 2024

Examen des dossiers

Dossier n° 32

Match n° 27657171 Ruffigné As 2 / Guémené Fc 2 Challenge du District Albert Charneau groupe n° 13 du 21.01.2024

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 15 à l'équipe 2 du club de Ruffigné As pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Guémené Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 105 € à la charge du club de Ruffigné As

Dossier n° 33

Match n° 27698232 Clisson Étoile 1 / Geneston As Sud Loire 2 Coupe U18 Jean Olivier groupe n° 13 du 27.01.2024

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Clisson Etoile pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Geneston As Sud Loire suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 105 € à la charge du club de Clisson Etoile

Dossier n° 34

Match n° 27698675 Nantes St-Joseph 2 / Notre Dame des Landes Es1 1 Coupe U15 Intersport groupe n° 26 du 27.01.2024

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 3 à 0 pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Nantes St-Joseph suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 105 € à la charge du club de Notre Dame des Landes Es1

Dossier n° 35

Match n° 27658332 Orvault Bugallière 1 / Nantes Fc Net 1 Coupe Entreprise Jean-Yves Nouvel groupe C du 29.01.2024

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Nantes Fc Net pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club d'Orvault Bugallière suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 105 € à la charge du club de Nantes Fc Net

Dossier n° 36

Plateau U13 Festival – Centre n° 3 à St-Brévin – Tour du 20.01.2024

St-Brevin Ac / Pornic Foot

Pornic Foot / Camoël Presqu'île Fc

Pornic Foot / Piriac Turballe Esm

La Commission décide de :

- Donner matchs perdus par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Pornic Foot pour en reporter le bénéfice aux équipes de St-Brevin Ac, Camoël Presqu'île Turballe et Piriac Turballe Esm suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux pour l'ensemble des rencontres du 20.01.2024
- Mettre le droit d'évocation de 105 € à la charge du club de Pornic Foot

La Commission rappelle au club de Pornic Foot que les sanctions fermes ou avec sursis, prononcées à titre principal, **dont le quantum est inférieur ou égal à 6 matchs de suspension (...) par publication sur Footclubs et sur l'espace personnel du licencié « Mon Espace FFF »**

Dossier n° 37

Match n° 27611173 Pornic Foot 1 / St-Herblain Uf U13 Elite Accès Ligue groupe A du 27.01.2024

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 5 à l'équipe 1 du club de Pornic Foot pour en reporter le bénéfice à équipe 1 du club de St-Herblain Uf suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 105 € à la charge du club de Pornic Foot

Étude des réserves :

Dossier n° 38

Match n° 27698818 Paimboeuf Estuaire 1 / St-Philbert de Grand Lieu 2 Coupe U15 Intersport groupe n° 50 du 27.01.2024

La Commission Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité sur le score de 5 buts à 0 à l'équipe 2 du club de St-Philbert de Grand Lieu pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Paimboeuf Estuaire
- De mettre à la charge le droit de confirmation s'élevant à 53 € au club fautif soit St-Philbert de Grand Lieu
- D'infliger une amende correspondant aux frais de dossier soit 106 € correspondant au double du montant de ces frais au club de St-Philbert de Grand Lieu

Dossier n° 39

Match n° 27698383 Pont St-Martin Fcgl 2 / Paimboeuf Estuaire 2 Coupe U18 Jean Olivier groupe n° 38 du 27.01.2024

La Commission diffère l'étude du dossier en attente des éléments.

Dossier n° 40

Match n° 27698786 Nantes Étoile du Cens 2 / GJ Sucé Casson 3 Coupe U15 Intersport groupe n° 45 du 20.01.2024

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité sur le score de 0 à 7 à l'équipe 2 du club de Nantes Etoile du Cens pour en reporter le bénéfice à l'équipe 3 du club GJ Sucé Casson
- De mettre le droit d'évocation s'élevant à 105 € au club de Nantes Etoile du Cens